

Direction générale des affaires ministérielles

### PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2020

N/Réf.: 134590

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 28 janvier 2020, visant à obtenir les documents suivants :

- 1 Taux d'occupation de l'ancien centre de détention d'Amos pour les années 2015, 2016, 2017, 2018, annuellement;
- 2º Taux d'occupation du nouveau centre de détention d'Amos pour les années 2018, 2019, annuellement;
- 3 Taux d'occupation pour **l'ensemble** des centres de détention provinciaux pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, annuellement;
- 4• Nombre de détenus pour les années 2015, 2016, 2017, 2018 annuellement à l'ancien centre de détention d'Amos;
- 5º Nombre de détenus au nouveau centre de détention d'Amos pour les années 2018 et 2019, annuellement et 2015, 2016, 2017, 2018, annuellement à l'ancien centre de détention:
- 6º Taux d'occupation du nouveau centre de détention d'Amos pour les années 2018, 2019, annuellement.

Nous vous transmettons les données visées par tous les points de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Geneviève Lamothe

p. j. Avis de recours

# Points 1 et 2

Taux d'occupation de l'ancien établissement de détention Amos pour les années financières¹: 2014-2015 à 2018-2019

	Année					
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>2</sup>	Moyenne
Moyenne	116,70%	112,26%	113,27%	108,06%	102,01%	110,46%

### Notes:

Afin de simplifier les calculs, tout le mois de novembre a été considéré comme appartenant à l'ancien établissement

Taux d'occupation pour le nouvel établissement détention d'Amos les années financières¹: 2018-2019 à 2019-2020

	Année		
	2018-20192	2019-20201	Moyenne
Moyenne	82,08%	91,30%	86,69%

### Notes:

L'année financière débute le 1er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le changement d'établissement s'est effectué le 17 novembre 2018.

L'année financière débute le 1er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante

Le taux d'occupation du nouvel établissement débute le 1er décembre 2018 pour se terminer au 31 mars 2019.

Les données comprennent celles du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019.

# Point 3

Taux d'occupation pour l'ensemble des établissements de détention pour les années financières¹: 2013-2014 à 2019-2020

	Années						
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020 <sup>2</sup>	Moyenne
Moyenne	103,28%	99,54%	101,04%	94,94%	83,99%	83,65%	94,71%

### Notes:

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'année financière débute le 1er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Les données comprennent celles du 1er avril 2019 au 31 décembre 2019.

# Points 4 et 5

Nombre de couchers et d'individus à l'ancien établissement de détention d'Amos pour les années financières<sup>1</sup>: 2013-2014 à 2018-2019

	Années		7614		
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>2</sup>
Nombre de couchers	51 404	49 558	49 862	47 666	28 423
Nombre de personnes incarcérées	1 628	1 540	1 650	1 668	1 762

Nombre de couchers et d'individus au nouvel établissement de détention Amos pour les années financières¹: 2018-2019 et 2019-2020

	Années				
	2018-20192	2019-20203			
Nombre de couchers	19 205	47 256			
Nombre de personnes incarcérées	1 762	1 401			

#### Notes

L'année financière débute le 1er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Étant donné que plusieurs personnes incarcérées ont été présentes aux deux établissements, nous ne sommes pas en mesure

de fournir une donnée cohérente pour comparer l'ancien et le nouvel établissement. Par conséquent, nous avons reporté le même chiffre de 1 762 pour les deux établissements.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Les données de l'année financière 2019-2020 sont partielles et comprennent uniquement la période du 2019-04-01 au 2019-12-31

# PMQI - moyenne quotidienne établissement de détention d'Amos pour les années financières¹: 2014-2015 à 2018-2019

â l	Années								
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 <sup>2</sup>				
PMQI	141,2	135,8	137,0	130,8	130,3				

### Notes:

L'année financière débute le 1 er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante.

<sup>2</sup>La PMQI de l'année 2018-2019 englobe celle de l'ancien et du nouvel établissement de détention.

# PMQI - moyenne quotidienne de l'ancien et du nouvel établissement de détention d'Amos par mois pour l'année financière¹: 2018-2019

	Mois											
	01-Avr	02-Mai	03-Jui	04-Jui	05-Aoû	06-Sep	07-Oct	08-Nov	09-Déc²	10-Jan	11-Fév	12-Mar
PMQI	138,10	123,10	127,23	124,29	127,13	117,10	115,45	115,03	136,58	144,00	148,11	148,35

### Notes:

L'année financière débute le 1er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante.

<sup>2</sup>Depuis décembre 2018, la PMQI est celle du nouvel établissement de détention d'Amos.

# PMQI - moyenne quotidienne pour l'établissement de détention d'Amos et par mois pour l'année financière¹: 2019-2020²

	Mois								
	01-Avr	02-Mai	03-Jui	04-Jui	05-Aoû	06-Sep	07-Oct	08-Nov	09-Déc
PMQI	158,80	166,16	158,27	162,42	176,81	183,50	174,16	188,50	177,03

#### Notes

L'année financière débute le 1er avril d'une année et se termine au 31 mars de l'année suivante.

<sup>2</sup>Les données de l'année financière 2019-2020 sont partielles et comprennent uniquement

la période du 2019-04-01 au 2019-12-31.

Définition:	
PMQI -	Population Moyenne Quotidienne présente en Institution: Nombre moyen de personnes incarcérées recensées à
moyenne quotidienne	23h59 à chaque jour dans un établissement de détention.